

Province de Québec
MRC de la Nouvelle Beauce
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 7 avril 2025

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 7 avril 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux forment corps entier du conseil.

Sylvie Lehoux a motivé son absence.

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

53-04-25 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Rapport de l'auditeur – États financiers 2024
- 9- Affectation de surplus
- 10- Second projet règlement numéro 2025-313 modifiant le règlement de construction 2007-117 et le règlement de zonage 2007-115 concernant l'agrandissement de la zone M-3 et diverses dispositions
- 11- Liste de prix 2024 — location camion, pelle, gravier et sable
- 12- Contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière
- 13- Lignage des rues
- 14- Marquage ponctuel
- 15- Contrat balai mécanique
- 16- Service professionnel — Modification au mandat pour le projet de conception – renouvellement des conduites de la route 216
- 17- Varia
- 18- Levée de l'assemblée

54-04-25 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars et celui de la séance extraordinaire du 18 mars sont adoptés tels que rédigés.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Demande FDCN – terrain de pétanque
- Demande financière – Marché des Petits entrepreneurs
- Demande CAIDI
- Demande Fleurons d’or
- Demande Ass. La Fontaine

55-04-25 Chèques et comptes

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 117 041.56 \$ et les achats au montant de 356 126.91\$ soient approuvés.

56-04-25 Rapport de l’auditeur – États financiers 2024

CONSIDÉRANT que les états financiers se terminant le 31 décembre 2024 et le rapport de l’auditeur sont déposés à cette session du conseil par le greffier-trésorier conformément à l’article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que l’avis public du dépôt de ces rapports a été publié conformément à la Loi (art. 176.1 alinéas 2, Code municipal);

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

D’approuver les rapports faisant état de la situation financière de la municipalité de Saint-Elzéar au 31 décembre 2024 et présentés par Monsieur Philippe Rouleau, CPA auditeur, CA.

57-04-25 Affectation de surplus

CONSIDÉRANT que les activités liées au réseau d’égout ont généré des surplus constatés aux états financiers 2024 par l’auditeur de 7 945 \$;

CONSIDÉRANT que les activités liées au réseau d’aqueduc ont généré des surplus constatés aux états financiers 2024 par l’auditeur de 42 365 \$;

CONSIDÉRANT que ces sommes doivent être utilisées pour les objets pour lesquels elles ont été prélevées;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l’unanimité

Qu’un montant de 7 945\$ soit affecté à la réserve dite « égout ».

Qu’un montant de 42 365 \$ soit affecté à la réserve dite « aqueduc ».

Qu’un montant de 375 000 \$ soit affecté à la réserve dite « Acquisitions et rénovations immobilières ».

Qu’un montant de 2 585 \$ soit affecté à la réserve dite « Contribution GESTE ».

Qu’un montant de 2 585 \$ soit affecté à la réserve dite « Corporation du chemin de l’Amitié ».

Qu’un montant de 2 000 \$ soit affecté à la réserve dite « Plantations d’arbre »

58-04-25 Second projet règlement numéro 2025-313 modifiant le règlement de construction 2007-117 et le règlement de zonage 2007-115

concernant l'agrandissement de la zone M-3 et diverses dispositions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar a adopté le Règlement de construction 2007-117 et le règlement de zonage numéro 2007-115 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge opportun de modifier sa réglementation afin de prévoir un encadrement adéquat à l'effet de projets envisagés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite revisiter certaines dispositions notamment en ce qui a trait aux accès des véhicules aux terrains ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 3 mars 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été déposé au Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Elzéar avec dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une consultation publique sur le premier projet s'est tenue le 7 avril 2025

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le second projet de règlement numéro 2025-313 modifiant le règlement de construction 2007-117 et le règlement de zonage 2007-115 concernant l'agrandissement de la zone M-3 et diverses dispositions soit et est adopté.

59-04-25 Liste de prix 2025 — location camion, pelle, gravier et sable

La liste de prix 2025 pour la location des camions, pelles et l'achat de gravier et de sable est présenté au conseil;

Il est dûment proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Elzéar accepte les prix soumis par les différents entrepreneurs et exploitants de la municipalité et que la répartition de la location des équipements sera le plus équitable possible, de même que pour l'achat de gravier et du sable.

60-04-25 Contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat et l'épandage d'environ 88 m³ d'abat-poussière à six entreprises;

CONSIDÉRANT que les résultats avant taxe sont les suivants :

Les Entreprises Bourget	42 724,00 \$
Enviro Solutions Canada Inc.	34 496,00 \$

En conséquence, il dûment est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent les services d'Enviro Solutions Canada Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat et l'épandage de 88 m³ d'abat-poussière pour l'année 2025 au coût de 392 \$ du m³ plus taxes.

61-04-25 Lignage des rues

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont déposé les prix avant taxe suivants :

Durand Marquage	13 480,00 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	12 806,00 \$
Lignes Maska	15 839,00 \$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

De retenir Marquage et Traçage du Québec inc. pour effectuer le lignage des rues à un coût avant taxes estimé de 12 806,00 \$.

62-04-25 Marquage ponctuel

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des prix pour le marquage ponctuel;

CONSIDÉRANT que quatre entreprises ont déposé les prix avant taxe suivants :

Marquage Lignpro inc	5 420,00 \$
Lignes Xpert 2021 inc.	4 795,84 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	4 376,00 \$
Lignes Maska	4 860,00\$

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

De retenir Marquage et Traçage du Québec Inc. pour effectuer le marquage ponctuel à un coût avant taxes estimé de 4 376,00 \$.

63-04-25 Contrat balai mécanique

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été envoyée à six entreprises pour des travaux de balai mécanique;

CONSIDÉRANT que quatre entreprises ont déposé les prix avant taxe suivants :

Marquage Lignpro	165,00 \$/h
Les Entretiens Karl Parent	200,00 \$/h
Les entreprises Trema	149,00 \$/h
Transport MNKB inc.	160,00 \$/h

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

De réserver les services de Les Entreprises Trema pour balayer les rues.

64-04-25 Service professionnel — Modification au mandat pour le projet de conception – renouvellement des conduites de la route 216

CONSIDÉRANT que par la résolution 196-12-21, le conseil municipal a retenu les services professionnels de la firme d'ingénierie Pluritec Ltée pour le projet de conception – renouvellement des conduites de la route 216;

CONSIDÉRANT que certaines modifications au projet entraînent la réalisation d'activités complémentaires en ingénierie;

CONSIDÉRANT qu'un phasage des travaux de construction (sur 2 ans – 2025 et 2026) est requis en raison de la programmation suivante des coûts des travaux de construction du Projet du côté du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

- Travaux 2025 : 60 %
- Travaux 2026 : 40 %

CONSIDÉRANT que le budget de 3 000 \$ prévu à l'item 3.4 « Banque d'heures d'accompagnement de la surveillance « du bordereau de soumission est nettement insuffisant en considérant l'ampleur des travaux de construction prévus au Projet et que la Municipalité demande à ce que ce même budget soit bonifié à 30 000 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

D'accepter l'avenant au contrat # 7 intitulés Analyse et recommandations pour le phasage du projet et bonification du mandat d'accompagnement pendant les travaux, référence 20210484 daté du 7 avril 2025 pour un montant supplémentaire de 33 050 \$ avant taxes.

65-04-25 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 20 h 35.

Carl Marcoux, maire

Mathieu Genest, greffier-trésorier
et directeur général